



Cotisation



Pour nous aider

Devenez membre de l'association

et / ou

souscrivez pour la mise en valeur du village et de son patrimoine

Le versement d'une cotisation ou d'un don à l'association Saint-Pons Patrimoine **ouvre droit à déduction fiscale** (66% du montant dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable). A titre d'exemple:

-pour un versement de 15,00 € le coût réel pour le donateur est de 5,10 €

-pour un versement de 50,00 € le coût réel pour le donateur est de 17,00 €

Vous souhaitez Faire quelque chose pour le village de Saint-Pons-la-Calm
Participer aux activités de l'Association Saint-Pons patrimoine
Devenir membre actif, faire partie du bureau....

ou

Vous ne souhaitez pas adhérer à l'association mais vous tenez à soutenir son action par un don.



- 1°) Remplissez le bulletin ci-dessous
- 2°) Retournez ce bulletin rempli et signé à l'association
- 3°) Joignez votre cotisation ou don, par chèque à l'ordre de
« Association Saint-Pons patrimoine » ou en espèces.

Vous recevrez en retour un reçu fiscal et le cas échéant votre carte d'adhérent.



Bulletin d'adhésion et/ou de soutien

M Mme Mlle

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone
et/ou portable

Mel

- J'adhère à l'Association Saint-Pons Patrimoine et je verse à titre de cotisation pour l'année en cours la somme de€

Pour mémoire

- Adhérent : 15 €
- Donateur : 31 à 100 €
- Actif : 16 à 30 €
- Bienfaiteur : plus de 100€

- Je ne souhaite pas adhérer mais je verse la somme de.....€ à l'Association Saint-Pons Patrimoine pour soutenir ses projets de mise en valeur du patrimoine de Saint-Pons-la-Calm

A....., le/..../.....

(signature)

A retourner à :

Association Saint-Pons Patrimoine, Mairie, 3 rue de la Mairie, 30330 Saint-Pons-la-Calm

Ou à adresser directement à:

Jacques COMMERÇON, trésorier de l'ASPP, 6 Place du Revelin 30330 Saint-Pons-la-Calm

Ou à déposer :

dans la boîte de l'association à la Mairie.